

## La démarche stratégique, une bombe à la DGFIP...

Le gouvernement a invité chaque administration, dans le cadre de la Modernisation de l'Action Publique (MAP), à faire des propositions avec deux objectifs : faciliter à court terme, le bon fonctionnement de l'administration territoriale de l'Etat et répondre aux enjeux d'adaptation et de qualité de l'action publique dans les territoires.

### RGPP / MAP même combat

La MAP est un plan d'action qui remet en cause les principes qui fondent le Statut général des fonctionnaires, d'égalité, de continuité, d'adaptabilité et d'indépendance.

Avec la MAP, le gouvernement entend mettre en cohérence les missions de l'Etat avec les compétences des collectivités territoriales, et se fixe trois axes :

**1° La clarification des missions et des moyens de l'administration territoriale :** c'est la poursuite des choix par missions prioritaires, des actions à court terme. C'est l'organisation des missions au niveau régional ou départemental, l'obligation pour chaque administration de formuler chaque année des propositions de hiérarchisation, de simplification et d'abandon de tâches, la mobilisation de certaines compétences au travers de coopération interdépartementales et interrégionales (comme les Ressources Humaines par exemple) !

**2° Le renforcement de l'accompagnement au plan des ressources humaines :** il s'agit en fait de renforcer les mobilités (non choisies) interministérielles et inter-fonctions publiques en région et de faciliter les règles d'affectation, de revoir les différents dispositifs indemnitaires ou de mutation et enfin de revoir les parcours de formation ;

**3° La simplification du fonctionnement et l'allègement des contraintes sur les services :** il s'agira d'harmoniser et de synchroniser les orientations stratégiques des directions déconcentrées en matière de dialogue de gestion sous l'égide des préfets de région. Cela concernera l'examen des BOP, la gestion des effectifs métiers et support, l'harmonisation du contrôle de la gestion budgétaire et comptable publique.

### La MAP appliqué à la DGFIP : c'est la démarche stratégique !

Ce concept de démarche stratégique a vu le jour en Octobre 2012, à l'occasion de la réunion des responsables territoriaux.

Le but de la démarche est d'associer les personnels et les organisations syndicales à des réformes basées *"sur le principe d'économie des moyens et sur la base du volontariat"*.

En clair, la DG veut nous allier à sa politique de destruction des emplois, de réduction des budgets de fonctionnement et à la casse du service public.

Les organisations syndicales ont toutes refusé de participer à cette "démarche stratégique".

Cette nouvelle version de la RGPP se combine à l'acte III de la décentralisation qui doit conduire au transfert aux collectivités territoriales (en particulier les régions) et/ou au secteur privé de nombre des missions assurées aujourd'hui par l'Etat. Dans un contexte d'autonomie fiscale donnée aux régions, c'est la fin de l'égalité de traitement des citoyens.

Une pseudo-concertation de la base a été organisée dans toutes des directions départementales fin 2012. Sur la base de "ces remontées" des propositions de réforme devraient voir le jour au 2<sup>ème</sup> semestre 2013... Demain !

**Voici, brièvement, ce qui ressort du premier document (23 pages) de la Direction Générale intitulé "Démarche stratégique, synthèse d'étape des contributions du réseau".**

## Le démantèlement des DDFIP

Les propositions s'inscrivent dans le projet d'Acte III de la décentralisation préparé par le gouvernement.

- **Domaine et Services de la Comptabilité Publique**

*"La DGFIP et la réforme territoriale. Donner à l'échelon régional les moyens de représenter la DGFIP (...) Repenser le contenu de l'offre de service à proposer aux collectivités, en particulier celles qui seront au cœur de l'acte III de la décentralisation (régions, départements, métropoles) en matière de simulations, d'évaluations domaniales. »*

C'est le renforcement des pouvoirs des DRFIP et l'alignement sur les échelons au cœur de l'acte III au détriment, notamment, du service aux communes.

- **Politique Immobilière de l'Etat**

Le responsable régional de la politique immobilière de l'état serait positionner comme le référent de l'immobilier de l'état. C'est là encore l'alignement sur la régionalisation.

- **Organisation du contrôle fiscal**

*"Regroupement du pilotage de la mission de contrôle fiscal externe à la DIRCO- FI".*

Sont concernées les BDV, BCR, PCE ainsi que le CSP des particuliers à partir d'un certain seuil. Ce serait la fin du CFE de proximité sous le contrôle des DDFIP et son transfert au niveau régional, prélude à de multiples opérations de concentrations de services.

Des pans entiers de missions actuellement assurées par les DDFIP passeraient aux régions (*la fiscalité directe locale, le traitement du contentieux juridictionnel, les rescrits, la gestion et le recouvrement des amendes, les bénéficiaires agricoles forfaitaires, les affaires pénales, la gestion des sociétés étrangères détentrices des biens immobiliers, le suivi des organismes agréés, certaines fonctions supports comme le correspondant handicap, l'assistant de prévention, la communication*).

Ce serait également le cas pour l'action économique (recensement des données, suivi des entreprises en difficulté,...).

- **Animation et pilotage**

Possibilité serait ouverte aux DDFIP de conclure avec les DRFIP "un contrat de service permettant de déléguer certaines missions à l'échelon régional". Des missions entières pourraient donc être transférées, à la carte, en DRFIP.

Le document propose également de doter l'échelon interrégional ou régional de la maîtrise des budgets opérationnels de programme (BOP) ; mais aussi créer une équipe d'audit au niveau interrégional ; optimiser l'organisation de la fonction RH (mise en place de centres de service RH-CSRH) avec maintien dans les directions d'un front office de proximité" uniquement. Les services rémunérations sortiraient des DDFIP

- **Circuit de la Dépense**

Les services de la dépense seraient concentrés au niveau régional en vue d'une nouvelle réduction des emplois. Avec ces transferts de missions et services, tout se met en place pour le dépeçage des directions départementales au profit de l'échelon régional (DRFIP).

## Le démantèlement du "maillage territorial"

Le principe évoqué est : " Engager une réflexion globale sur l'implantation territoriale des services (...) sur la définition d'une taille critique minimale".

- **Pour l'ensemble du réseau (Trésoreries, SIE, SIP, SPF)**

Il s'agit, à terme de :

- "Réorganiser à terme le réseau des petites structures conservées en milieu rural (trésoreries, SIE, SIP) en les fusionnant ou en les rapprochant par blocs. Resserrer le réseau des SIE pour mieux accompagner les entreprises et disposer dans les services d'équipes plus étoffées. Envisager la scission SIE/SIP. Fusionner les services de même nature implantés sur le même site.

- Faire évoluer le maillage des trésoreries sur la base de la carte intercommunale.

- Regrouper les services de publicité foncière actuels."

Concrètement, la scission SIE/SIP vise à faire sortir les tâches du SIE pour leur suppression pure et simple ou leur regroupement au niveau départemental. Et l'ensemble du réseau est à nouveau menacé de fermetures et de fusions.

- **"La Formation s'interroge sur le nombre et le maillage territorial des établissements de formation"**

Ce qui remet en cause le devenir des écoles nationales et des centres de formation.

- **"Revoir la carte des emplois implantés pour les mettre davantage en cohérence avec les enjeux et les évolutions démographiques"**

Ce chapitre concerne les suppressions et redéploiements. Les conséquences pour les agents sont des moindres possibilités de mutation et une mobilité forcée ; pour les usagers la disparition du service public de proximité.

## La généralisation des Pôles (y compris supra-départementaux)

- **Spécialisation du contrôle**

"Spécialiser le contrôle au sein de pôles départementaux... fiscalité patrimoniale et contrôle des hauts revenus". Ce serait la généralisation des pôles FI-DFE actuellement en cours d'expérimentation.

- "Généraliser la formule des pôles de contrôle sur pièces des particuliers (sortir du SIP le contrôle sur pièces d'initiative des particuliers)". Cela revient à démembrer le SIP en le privant de la mission de contrôle articulée avec la gestion.

- **Spécialisation des Trésoreries**

"Spécialiser les trésoreries (...), transférer la mission recouvrement des impôts des trésoreries mixtes vers les SIP, confier la gestion des établissements hospitaliers à quelques postes spécialisés par département en fonction de la carte sanitaire". C'est la disparition des trésoreries mixtes et de l'accueil fiscal de proximité, la concentration des trésoreries hospitalières, le regroupement de la gestion des établissements sociaux et médico-sociaux sur quelques postes, ..., confier à la paierie départementale la gestion des ressources des hébergés admis à l'aide sociale ?

Il s'agit de "généraliser les postes comptables spécialisés au niveau départemental ou supra-départemental" pour fermer des trésoreries.

C'est la fin annoncée de l'accueil de proximité et l'éloignement entre l'ordonnateur et son comptable.

- **Gestion du patrimoine foncier et du Cadastre**

"Regrouper l'assiette de cette fiscalité en réunissant la partie gestion de la fiscalité immobilière, des services de l'enregistrement et les services de la publicité foncière".

Cela revient à concentrer toute cette partie des missions en pôle totalement séparé des autres services d'assiette des particuliers.

- **"Généraliser la mise en place des pôles de topographie et de gestion du cadastre"**

C'est la disparition du service du Cadastre.

- **Suppression de l'accueil et du service de proximité**

- "Mettre en place des plates formes téléphoniques départementales avec des compétences élargies à des actes de gestion" ; renforcer l'intervention des centres impôts service et centres prélèvements services et leur permettre d'accomplir des actes simples.

C'est industrialiser l'accueil au détriment des SIP et des services gestionnaires, et favoriser les risques d'erreurs dans le seul but de supprimer des emplois.

- "Redéfinir les plages d'ouverture de l'accueil physique et programmer des jours de fermeture au public, en s'adaptant selon les périodes d'affluence au public". Ce n'est pas l'instauration de jours de fermeture pour gérer la pénurie de personnel qui permettra de gérer l'accueil ; cela risque surtout de créer des tensions supplémentaires avec les contribuables.

Quant à l'adaptation aux périodes d'affluence, ne préfigure-t-elle pas la mise en place d'horaires flexibles au bon vouloir de l'administration ?

- "Transformer la mission d'accueil en mission à part entière (guichet, courriel, téléphone) afin de parvenir à une diversification des tâches déchargée de toute tâche de gestion".

Dans ce dispositif de type back-office/front-office, le contribuable est privé du contact direct avec celui qui gère son dossier et pour les collègues à l'accueil cela entraîne un appauvrissement du travail et une mise sous pression permanente.

- **"Favoriser le recours au télétravail à la DGFIP"**

- promotion du télétravail

- Pour les SIP, mises à jour de l'IR et de la TH par traitement de liste à distance

- Pour les SIE, prise en charge des relances, des créations, des modifications, ..., recouvrement de la CFE et de l'IFER par un SIE départemental chargé d'un travail de masse.

- Pour les Trésoreries mixtes, cela signifie que certaines tâches concernant la partie recettes SPL se feraient au plan départemental.

## Simplification et Dématérialisation

- "Impliquer davantage l'ordonnateur local dans le dispositif de qualité comptable "

Au nom des gains de productivité, la séparation ordonnateur-comptable sera une nouvelle fois mise à mal.

- **Une dématérialisation à outrance des déclarations**

- L'usager doit pouvoir "déclarer, corriger, s'informer, payer, moduler sur le portail fiscal. Une partie de ce dispositif a déjà été mis en place pour les particuliers avec la télé-correction des données de la 2042, ce qui autorise des dérives de la part de certains contribuables et entraîne au final une surcharge de travail pour les agents (contrôles et rôles supplémentaires). Pourtant, les prétendus gains de productivité serviront de prétexte à des suppressions d'emplois supplémentaires.

- "Etendre nos contacts avec les entreprises et les particuliers à la dématérialisation sortante (relance, contrôle sur pièces, recouvrement)". Bientôt une 2120 par mail et pourquoi pas par SMS ?

L'envoi dématérialisé peut-il remplacer l'envoi postal ? La recherche d'économies à tout crin met en péril la sécurité des procédures... et les rentrées fiscales.

- **Domaine**

"Revoir les seuils de saisie d'évaluations domaniales pour le compte des collectivités locales voire supprimer l'obligation de saisine du Domaine pour les collectivités locales." Cela revient à affaiblir voire à supprimer totalement la mission des services de contrôle de légalité des opérations immobilières dont le Domaine est aujourd'hui le garant.

- **Bulletins de paye**

"Les bulletins de paye papier pourraient être remplacés par un bulletin dématérialisé consultable

sur un espace sécurisé". L'impression sera à la charge du salarié... (par recherche d'économie pour notre employeur). Pourtant, le bulletin de paye papier est un droit du salarié. Quelle garantie à long terme quant à l'espace "sécurisé" ?

- **"Approche par les risques et les enjeux"**

Sous ce vocable se cache un ensemble de propositions techniques qui vont toutes dans le sens de l'allègement des contrôles :

- "Mise en place d'un contrôle a posteriori de la paye Etat"

- "Remplacer la procédure d'admission en non valeur par un contrôle hiérarchisé des créances susceptibles d'être prescrites."

- "Adapter aux enjeux les travaux de contrôle effectués dans les services de publicité foncière."

Des pans entiers de missions seraient ainsi délaissés.

- "Ouvrir l'accès aux informations du fichier informatisé des données juridiques immobilières (FIDJI) et de la base image autonome (BIA) aux notaires".

C'est la voie ouverte du transfert des travaux des SPF (anciennement hypothèques) vers les notaires.

- "Secteur foncier : accentuer la convergence technique du plan cadastral avec la base de données parcellaires de l'Institut Géographique National."

C'est le thème récurrent du transfert à l'IGN ; en clair l'externalisation-privatisation.



## Le démantèlement des Droits et Garanties des Personnels

- **"Créer une véritable GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) couplant les fiches de poste et les compétences des agents (CV enrichi)"**

Coupler des "fiches de poste" et les "compétences" des agents décrites sur CV pour décider de l'affectation, cela signifie introduire la généralisation des appels à candidature et les affectations et mutations à la discrétion de la hiérarchie. Cela se combine parfaitement avec l'instauration de l'entretien professionnel qui définira le profil de l'agent (notamment avec l'apparition de la rubrique "acquis de l'expérience professionnelle"). Cela ferait disparaître purement et simplement le droit à mutation en fonction de la règle simple et transparente de l'ancienneté. C'est remettre en cause les règles nationales assurant l'égalité de traitement des agents sur tout le territoire conformément au statut général et aux statuts particuliers.

- **"Assouplir le principe du respect des métiers dans les SIP"**

Ce serait revenir sur l'engagement pris par le précédent directeur général et instaurer la polyvalence, corollaire des suppressions d'emplois.

- **"Permettre aux petites directions de regrouper les petites RAN (résidences d'affectation nationale) afin de constituer des zones plus vastes"**

La constitution de zones plus vastes vise à donner plus de pouvoir d'affectation à l'échelon local, au besoin sur une implantation autre que celle souhaitée par l'agent.

- **"Evaluer la pertinence du délai de séjour d'un an pour les cadres non comptables et les agents "**

Cela revient à imposer des délais de séjour plus longs aux agents, au mépris du droit à mutation.

- **"Règles de gestion : Défilieriser très rapidement les emplois et faire du passage d'une filière à l'autre un élément de promotion "**

Mobilité et polyvalence sont proposées comme critère de promotion.

- **"Consolider certains segments de missions en mettant en place des postes à profil et en garantissant une visibilité sur la durée d'engagement (stabilité supérieure à un an)"**

On retrouve la volonté de développer le profil au détriment des règles nationales de mutation actuelles (ancienneté) et des droits qui y sont attachés (délai d'un an...).

- **"Management : Le courage doit être considéré comme une valeur managériale "**

Quelle sorte de courage, le "courage" de supprimer les emplois et de pousser à terme toutes les réformes destructrices du service public? Le "courage" d'imposer à ses collaborateurs des charges de travail aliénantes ?

- **"L'avis des directeurs doit être mieux pris en compte dans la promotion ou non des cadres."**

Toujours plus d'arbitraire et de pouvoir déconcentré en contradiction avec le respect des garanties nationales.

- **"Distinguer d'une part les indicateurs en nombre limité et d'autre part les éléments de suivi d'activité"**

Cherchez la différence. Au final mieux vaudra être bon sur les deux tableaux.

- **"Donner les moyens de distinguer les comportements susceptibles de porter préjudice à l'exercice des missions. "**

Plus de moyens répressifs. Lesquels ?

- **"Étudier et quantifier la situation actuelle des AGFIP et leurs perspectives d'évolution."**

Au passage les rédacteurs du document n'ont pas oublié de mentionner leurs propres préoccupations de carrière...

- **" Valoriser les agents et la DGFIP (médailles de la DGFIP, valorisation et convivialité informelle)"**

Pour les sommets, les débouchés de carrière ; pour les autres, la médaille de la DGFIP et un coup à boire seront bien suffisants.

- **"Dialogue social"**

"Rédiger une charte de dialogue social en mode DGFIP, valorisant le dialogue informel, encourageant le pluralisme des expressions. Mettre en place la notion de responsabilité sociale de l'entreprise... établir une notation sociale et introduire le principe de la négociation de certains accords."

Dialogue informel, notation sociale, accords "maison", c'est la méthode des directions d'entreprises pour imposer l'accompagnement des restructurations et de leurs cortèges de suppressions d'emplois.

## En résumé

Chacun peut juger par lui-même ; de telles propositions, si elles étaient retenues, signifieraient le démantèlement des DDFIP via la sortie de nombreuses missions des services des directions départementales par transfert à l'échelon régional : contrôle fiscal BDV-BCR-PCE, service de la dépense de l'état, audits et maîtrise des risques, Domaine, travaux divers type FDL, contentieux juridictionnel. Cela s'accompagnerait de la casse du réseau de proximité : trésoreries, SIE, SIP, FI, SPF, du resserrement de l'accueil, de la mise en place de plates-formes départementales (CSP, téléphone, travail à distance SIE, SIP), de la disparition du service des rémunérations avec la montée en puissance de l'opérateur national de paye.

Pour mener à terme un tel chantier de démolition il est indispensable de s'en prendre aux droits et garanties, ainsi qu'aux statuts particuliers. C'est le sens de multiples propositions : redéploiement général des emplois, retour sur l'engagement de respect des métiers dans les SIP, réduction du nombre de RAN, allongement du délai de séjour, affectation au profil à la discrétion des responsables hiérarchiques en lieu et place du droit à mutation. C'est la remise en cause des garanties nationales vidant de leur substance les statuts particuliers.

**Ces propositions sont inacceptables !**

**Plus que jamais exigeons :**

- **l'arrêt des suppressions d'emplois,**
- **le maintien de l'intégralité des missions dans le ressort de la DGFIP,**
- **la pérennité du réseau de proximité,**
- **l'arrêt des concentrations en pôles et transferts de service,**
- **le maintien du statut général et des statuts particuliers et de tous les droits et garanties.**

La section CGT Finances Publiques de l'Essonne vous invite à signer en ligne le Manifeste des agents des Finances publiques à l'adresse suivante : <http://petitiondgifip.fr>

**REJOIGNEZ LA CGT FINANCES PUBLIQUES DE L'ESSONNE**

Vous pouvez consulter notre site internet

<http://www.financespubliques.cgt.fr/91/>